



AVIS PUBLIC

Consultation publique écrite **Projet de règlement 708** **Ententes relatives aux travaux municipaux**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement énonçant la procédure que la Ville de L'Île-Perrot entend suivre et les conditions qu'elle veut imposer pour la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 708 intitulé :

Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Ce projet de règlement a notamment pour effet d'assujettir tout nouveau projet de développement par un promoteur à la conclusion d'une entente avec la Ville visant à définir les modalités relatives à la réalisation et au financement des travaux se rapportant aux infrastructures et aux équipements municipaux.

L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par un appel de commentaires écrits, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

Une présentation détaillée du projet peut être consultée sur le site Web de la Ville en suivant le chemin d'accès : Services aux citoyens > Publications > Avis publics (voir les documents de référence du présent avis).

Aux fins de cette consultation, toute personne peut transmettre des commentaires écrits relatifs au projet de règlement par courrier à l'attention de Madame Zoë Lafrance, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 ou par courriel à greffe@ile-perrot.qc.ca, pendant 15 jours suivant la publication de cet avis, soit jusqu'au **30 octobre 2020 avant minuit**.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

En raison du contexte pandémique, une copie du projet de règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant au s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 15 octobre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière